



Décembre 2023



FO COM \ LA POSTE
SOCIAL



AVEC LE COGAS

des activités toujours plus sociales !

De nombreux collègues sont amenés à aider leur entourage : soutien aux parents âgés, aide des proches en situation de handicap, etc. C'est pourquoi le COGAS du 7 décembre 2023 a voté une mesure en faveur des aidants détenteurs du certificat d'aidant : **à compter de 2024, ils se verront attribuer une demi-part supplémentaire pour le calcul du Quotient Familial pour l'aide Coup de Cœur Vacances !**



Pour savoir comment obtenir le certificat d'aidant, rendez-vous sur [Portail Malin](#).

Scannez le QR CODE

ACTU

Les grilles indiciaires des fonctionnaires seront revalorisées de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024.

- ▼ Afin de préserver l'accès aux offres sociales, le COGAS a également acté la modification en conséquence des conditions d'accès au chèque culture et à la ristourne dans les RIE.
- ▼ Ces deux prestations seront donc accessibles pour les fonctionnaires dont l'indice est inférieur à 563 et les salariés dont le salaire est inférieur au Salaire de Base Annuel (SBA) équivalent.
- ▼ Mise en œuvre dès le 1^{er} février pour les RIE, dès le 1^{er} mars pour le chèque culture.

Ce COGAS aura été aussi l'occasion pour l'AVEA (association pour les vacances des enfants de postières et postiers) de présenter le bilan de son activité.

L'offre vacances de l'AVEA, sur la période d'été 2023, c'est 79 destinations, dont 40 à l'étranger (36 en Europe et 4 hors d'Europe) pour les adolescents. Le taux de satisfaction des familles est de 9,46/10. « Derrière ces chiffres, il y a la mobilisation de moyens humains. Ce sont des femmes et des hommes avec des savoir-être, des savoir-faire au service de l'enfance. Il y a la mobilisation de moyens financiers en faveur des familles. Cet ensemble de moyens permet de préserver un équilibre entre vie personnelle et professionnelle des parents et un épanouissement des enfants. » Il permet aussi d'accueillir tous les enfants, avec toutes leurs fragilités. L'AVEA est mobilisée, déterminée, pour s'inscrire dans le nouveau modèle social de La Poste et prépare l'échéance de la mise en place des CSE (Comités Sociaux et Économiques). Elle souhaite présenter aux organisations syndicales son savoir-faire, ses valeurs éducatives, et son engagement pour les enfants de postières et de postiers.

Vous trouverez la déclaration préalable FOCommunication au verso

DÉCLARATION PRÉALABLE FO COM

COGAS du 7 décembre 2023

Monsieur le Président du COGAS, Mesdames, Messieurs,

Nous regrettons la décision de la DNAS de ne pas verser à certaines associations le reliquat de 30% de la subvention 2023. Nous rappelons que ces subventions aux associations étaient inscrites dans le budget voté au COGAS de février 2023. Et cela, même si cette décision se situe dans un contexte de tension budgétaire inhabituel ces dernières années avec un dépassement de budget probable et conséquent dû en particulier à la valorisation des titres-restaurant ; revalorisation voulue par La Poste, dans le cadre de la NAO et qui impacte fortement le budget du COGAS. Et cela même si également, cela figure dans les Conventions Objectifs Moyens signées en début de cette année. Cette décision peut constituer un danger immédiat pour ces associations et obérer la réflexion stratégique quant à leur avenir. Une analyse de risques a quand même et heureusement été menée ; mais elle ne peut intégrer, à date, l'intégralité des éléments nécessaires pour un arbitrage optimal.

Concernant le budget 2024 du COGAS, nous réitérons notre demande d'élaboration d'un budget à la hauteur des ambitions voulues pour les activités sociales des postiers. Nous tenons à mettre en exergue l'unanimité syndicale qui a prévalu dans les différentes commissions, qui ont débattu et statué sur la prise en compte des évolutions indiciaires de la fonction publique pour l'obtention du chèque culture et de l'aide complémentaire au repas pour nos nombreux collègues concernés. Elles témoignent de la réactivité, de la volonté et capacité de ces instances qui sont des rouages essentiels du COGAS. Nous tenons à saluer également et conjointement la qualité des dossiers instruits par les équipes de la DNAS.

De même, nous nous réjouissons de l'avis porté par la commission loisirs qui a permis l'élaboration de la fiche portée au vote, concernant l'attribution d'une demi-part supplémentaire pour les 4520, ce n'est pas rien, postiers détenteurs du certificat aidant dans le cadre des Coups de Cœur Vacances. À l'heure où une enquête de la Cour des comptes propose une remise à plat du système du quotient familial via en particulier les demi-parts supplémentaires, il nous semble utile de rappeler l'attachement indéfectible de notre organisation syndicale au quotient familial du foyer fiscal qui détermine les droits à la politique familiale, ouvre droit aux tarifs sociaux et à la solidarité.

Nous voterons, bien entendu, positivement pour les trois fiches proposées au vote du COGAS. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir une tendance haussière de fréquentation des colonies de vacances cette année. C'est le fruit du travail passé et présent des équipes de l'association AVEA avec l'appui des équipes de la DNAS. Cet engouement pour les colonies de vacances AVEA constitue, à n'en pas douter, un élément supplémentaire à apporter dans la réflexion collective que nous aurons à mener sur la future offre sociale, et cela dans l'idée même de nous inscrire dans une dynamique prospective sur le sujet.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre écoute.



www.focom-laposte.fr

MOBILISÉS
AVEC VOUS !

POUR NOUS SUIVRE

